

Peut-on continuer à prendre Avandia ou Avandamet ? L'AFD demande aux autorités sanitaires de se prononcer clairement et rapidement

Paris, le 20 juillet 2010. La question est posée mais l'histoire dure depuis trois ans. La Rosiglitazone, commercialisée sous l'appellation « Avandia » et « Avandamet », fait partie de la classe des **glitazones**, antidiabétiques oraux. Ses molécules ralentissent l'évolution du diabète de type 2 en préservant la capacité insulinosécrétoire des cellules qui fabriquent l'insuline. Elles augmentent la sensibilité des muscles et des tissus adipeux (graisses) et diminuent la résistance du foie à l'insuline en diminuant la surcharge en graisses de ce même foie (atteint de stéatose ou « foie gras »). Après avoir suscité beaucoup d'espoir à ses débuts puis des polémiques au sujet des risques cardio-vasculaires secondaires, la Rosiglitazone est aujourd'hui accusée « d'augmenter les risques cardiaques avec une surmortalité par infarctus et attaque cérébrale » selon un comité consultatif d'experts réuni par la Food and Drug Administration (FDA). Le comité a recommandé aux autorités sanitaires américaines de retirer le médicament du marché ou d'en renforcer les précautions de prescriptions. Reste à savoir ce que va décider la FDA, qui n'est pas tenue de suivre ces recommandations.

La question est de taille quand on sait que les problèmes cardio-vasculaires constituent la première cause de décès chez les personnes atteintes de diabète.

Dès 2008, l'**AFD** (Association Française des Diabétiques) estimait, par mesure de précaution, que « l'insuffisance cardiaque sous toutes ses formes était une contre-indication formelle à sa prescription ». « *Equilibre* » n° 263 mai-juin 2008

L'**Afssaps** (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) souligne que seuls « quelques rares cas de pharmacovigilance » lui ont été signalés et qu'à plusieurs reprises, elle a restreint l'utilisation du produit chez les patients ayant une maladie cardio-vasculaire.

Quant à l'Agence Européenne du Médicament (**AEM**), elle devrait se prononcer sur ce dossier très rapidement.

Ce que demande aujourd'hui l'AFD

Peut-on continuer à prendre Avandia ou Avandamet ? Telle est la question que nous posent de nombreuses personnes diabétiques inquiètes. L'AFD conseille aux personnes concernées de contacter leur médecin traitant ou leur diabétologue afin d'évaluer avec lui le rapport bénéfice-risque au regard de leur situation individuelle. Elle interpelle également les autorités de santé : existe-t-il des patients qui tirent un véritable bénéfice de ce traitement ? Faut-il restreindre l'utilisation à ces patients ? Faut-il le retirer du marché en attendant les études en cours sur la sécurité d'utilisation du médicament ? Autant de questions sages et raisonnables que l'Association Française des Diabétiques et les patients se posent.

Aussi l'AFD demande aux autorités sanitaires de se prononcer clairement et rapidement afin que les 210 000* personnes atteintes de diabète et sous ce traitement, prennent les bonnes décisions avec leurs médecins (*source : Glaxo Smith Kline).

Contact Presse : Christiane VEINIERE : 01 40 09 68 57 – 06 75 69 77 38

Mail : c.veiniere@afd.asso.fr site : www.afd.asso.fr

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques.